



VIA PRÉVENTION

Nettoyage industriel

Initiation au cadenassage

Plan de cours — Formation

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Le contenu de cette formation est en conformité avec la législation actuelle sur la santé et la sécurité du travail.

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient remplies :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local pour la session de formation

Pour le participant ou la participante

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

CLIENTÈLE VISÉE

La formation s'adresse aux travailleurs et travailleuses ayant à effectuer du cadenassage ainsi qu'aux superviseurs et superviseuses et au personnel impliqué dans l'organisation sécuritaire des opérations

OBJECTIF GÉNÉRAL

Initier le participant ou la participante aux principes de bases du cadenassage

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin de la formation, le participant ou la participante sera en mesure :

- D'identifier les moments où il ou elle doit cadenasser
- D'appliquer les principes de bases du cadenassage
- De connaître les principaux accessoires utilisés lors du cadenassage

Puisqu'il s'agit d'une formation générale, le programme de cadenassage de l'entreprise devra être présenté par l'employeur.

CONTENU DU COURS

- Programme de cadenassage
- Quand doit-on cadenasser ?
- Qui doit cadenasser ?
- Que doit-on cadenasser ?
- Comment doit-on cadenasser ?
- Matériel de cadenassage

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Présentation et discussion

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS.TES

- Guide d'information sur les dispositions réglementaires
- Équipements mobiles : procédure principale de contrôle des énergies
- Exercices

ÉVALUATION

Examen

DURÉE

3 heures

NOMBRE DE PARTICIPANTS.TES PAR SESSION

4 à 15 participants.tes

TARIF PAR SESSION

Tarif membre		Tarif non-membre	
Présentiel	150,00 \$	Présentiel	400,00 \$
Zoom	75,00 \$	Zoom	2,00 \$

ATTESTATION

Après la formation, Via Prévention enverra par courriel, à l'employeur, une attestation de formation en format PDF au nom de chaque participant et de chaque participante.

L'attestation de formation en format 3 " x 2" sera expédiée à l'employeur.

Sur demande, Via Prévention peut expédier des attestations imprimées en format 8,5" x 11" (frais d'impression et d'expédition applicables).